



Transport  
Canada

Transports  
Canada

Tour "C", Place de Ville  
275, rue Sparks  
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

23 avril 2021

### **MODIFICATION No. 3**

**Sujet: Demande de proposition T8080-200649  
Effets cumulatifs des activités maritimes liées aux navires dans la baie Placentia, dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador**

Aucune considération ne sera accordée à tout ajout et/ou changement dû au fait que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Nous avons reçu des questions d'un soumissionnaire potentiel en rapport avec la rubrique "Demande de propositions".

L'objectif de cette modification numéro -3 -, à la rubrique "Demande de propositions", vise à dresser un sommaire des questions et réponses dans le but d'en informer tous les soumissionnaires potentiels et de fournir des copies révisées de l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX, de l'ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT, et de l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION, ci-jointes.

---

#### **QUESTION N° 2**

**Référence : Annexe C – Critères d'évaluation**

**C1 : Pour obtenir la note maximale, il faut démontrer plus de douze années d'expérience; toutefois, dans le tableau 1 de la section 1 (Critères d'évaluation technique), on demande aux soumissionnaires de fournir des renseignements sur leurs « expériences de travail ou [...] projets réalisés au cours des dix (10) dernières années ». Doit-on présumer que, pour les besoins de la R1, nous pouvons présenter des projets réalisés il y a plus de 10 ans?**

#### **RÉPONSE N° 2**

Pour les besoins de la C1 seulement, les expériences de travail ou de projet peut avoir été acquise en dehors de la période de 10 ans (c.-à-d., il n'y a pas de limite de temps pour l'expérience de travail ou l'achèvement de l'expérience de projet pour ce critère).

#### **QUESTION N° 3**

**Référence : Annexe C – Critères d'évaluation**

**C2 : Le but de cette question est-il que les soumissionnaires ne présentent que deux projets? Afin d'obtenir les 40 points pour chaque projet, le soumissionnaire doit-il présenter un seul projet qui démontre qu'il satisfait à toutes les exigences (a-h)? Ou est-il possible de présenter plus de 2 projets qui montrent conjointement qu'il satisfait à toutes les exigences (a-h)?**

### **RÉPONSE N° 3**

Deux (2) projets seront évalués en fonction de tous les critères d'évaluation pour chaque projet.

### **QUESTION N° 4**

Référence : Annexe C – Critères d'évaluation

**C3 : Est-ce que CHAQUE membre de l'équipe doit démontrer son expérience (R3 a-e), ou cherchez-vous seulement un membre supplémentaire de l'équipe (en plus du chef de projet) qui possède ces qualifications?**

### **RÉPONSE N° 4**

Les soumissionnaires doivent présenter au moins 1 projet, réalisé au cours des 8 dernières années, qui répond aux critères a - e, et démontrer qu'au moins un membre supplémentaire de l'équipe, en plus du chef d'équipe, a travaillé à ce projet.

### **QUESTION N° 5**

Référence : Annexe C – Critères d'évaluation

**O3 : Est-ce que CHAQUE membre de l'équipe doit avoir au moins 2 ans d'expérience en analyse et en recherche sur l'évaluation des incidences anthropiques sur l'environnement et les écosystèmes aquatiques, ou cherchez-vous seulement un membre supplémentaire de l'équipe (en plus du chef de projet) qui possède ces qualifications?**

### **RÉPONSE N° 5**

Le soumissionnaire doit démontrer que les membre(s) de l'équipe possèdent les qualifications suivantes :  
A) Au moins un baccalauréat d'un établissement postsecondaire reconnu. Une copie du diplôme doit accompagner la soumission.

**Le soumissionnaire doit également démontrer qu'au moins un (1) membre supplémentaire de l'équipe, autre que le chef de projet/chef d'équipe, possède au moins deux (2) ans d'expérience en analyse et en recherche démontrée à l'aide du format énoncé au tableau 1 dans les deux (2) domaines suivants :**

1. L'évaluation des incidences anthropiques sur l'environnement
2. Les écosystèmes aquatiques

### **QUESTION N° 6 :**

**L'une des exigences de ce projet consiste à élaborer une méthodologie ou une combinaison de méthodologies d'évaluation, puis à procéder à l'évaluation. De plus, le calendrier du projet commence en mai 2021 et se termine en juin 2023. Pouvez-vous fournir une estimation du niveau d'effort (le nombre estimatif de jours ou le budget) envisagé pour la réalisation de ce projet?**

### **RÉPONSE N° 6**

Le projet devrait nécessiter environ 200 jours d'efforts. Il est assorti d'un budget d'environ 150 000 \$.

### **QUESTION N° 7 :**

L'exigence obligatoire O3 indique qu'il faut détenir au moins un baccalauréat délivré par un établissement postsecondaire reconnu. L'un de nos possibles membres de l'équipe de projet est titulaire d'un certificat de capacité de capitaine de long cours valide délivré par Transports Canada en septembre 2020, a étudié à une école de navigation et possède plus de 20 ans d'expérience opérationnelle dans le domaine des activités maritimes liées aux navires. Cette qualification serait-elle considérée comme équivalente à un baccalauréat délivré par un établissement postsecondaire reconnu?

### **RÉPONSE N° 7**

Cette qualification sera considérée comme équivalente à un baccalauréat délivré par un établissement postsecondaire reconnu pour un membre de l'équipe, dans la mesure où cette personne n'est pas le responsable du projet ou de l'équipe et si le soumissionnaire peut démontrer que l'expérience du gestionnaire de projet/responsable de l'équipe et des autres membres de l'équipe satisfont aux exigences énoncées aux exigences O2, O3, C1, C2 et C3.

### **QUESTION N° 8 :**

Au point 6.2.5 et 6.3 de l'annexe A (Livrabable 3) et dans l'annexe B (Jalon 3), on indique que le rapport sommaire et les constatations préliminaires doivent être présentés aux fins de commentaires lors d'un atelier et que le rapport définitif auquel les commentaires reçus auront été intégrés doit être transmis au plus tard le 30 juin 2023. L'annexe B (Jalon 5) indique qu'un autre atelier aura lieu pour présenter le rapport définitif. Toutefois, la participation à cet autre atelier n'est pas mentionnée dans la partie sur les ateliers/webinaires (point 6.2.2), dans la description des exigences (point 6.2.6) ni dans le calendrier des livrables (point 6.3). Veuillez préciser si un atelier visant à présenter le rapport définitif aura lieu.

### **RÉPONSE N° 8**

Le tableau 1 de l'annexe B, Base de paiement, a été modifié afin que son contenu cadre mieux avec les livrables, comme ils sont présentés au point 6.3 de l'énoncé des travaux. Veuillez consulter l'annexe B, Base de paiement (Révisée le 22 avril 2021), modifiée ci-jointe.

### **QUESTION N° 9 :**

Le point 6.2.2 de l'annexe A indique que « l'entrepreneur doit transmettre le rapport définitif traduit ainsi que les livrables à Transports Canada au plus tard le 30 juin 2023 », et le jalon 4 du tableau 1 de l'annexe B indique que l'entrepreneur doit remettre le rapport définitif aux fins de traduction et de distribution. Veuillez confirmer si le rapport définitif doit être traduit.

### **RÉPONSE N° 9**

Le rapport définitif doit être remis en anglais, et Transports Canada se chargera de le faire traduire. Les chiffres et les diagrammes présentés dans le rapport doivent également être dans un format modifiable en vue de la traduction.

Veuillez consulter l'annexe A - Énoncé des travaux (Révisée le 22 avril 2021), ci-jointe, qui tient compte de ce changement.

ET

**(1) Référence : ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**SUPPRIMER** l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX courante; et

**INSÉRER** l'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 22 avril 2021), ci-jointe

**(2) Référence : ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT**

**SUPPRIMER** l'ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT courante; et

**INSÉRER** l'ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT (Révisée le 22 avril 2021), ci-jointe

**(3) Référence : ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**SUPPRIMER** l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION courante; et

**INSÉRER** l'ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION (Révisée le 22 avril 2021), ci-jointe.

## **ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX (Révisée le 22 avril 2021)**

### **1.0 TITRE**

Évaluation des effets cumulatifs des activités liées aux navires dans la baie Placentia, dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador.

### **2.0 OBJECTIF**

Transports Canada (TC) a besoin des services d'un entrepreneur pour procéder à une évaluation des effets cumulatifs des activités liées aux navires dans la région de la baie Placentia, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le travail consistera à:

- mettre au point la portée de l'évaluation des effets cumulatifs avec TC et ses collaborateurs intéressés;
- élaborer ou sélectionner une ou plusieurs méthodes d'évaluation des effets cumulatifs;
- cibler et fusionner les sources de données pertinentes;
- analyser et résumer les données en utilisant la méthodologie choisie;
- tirer des conclusions en se fondant sur les résultats.

Les résultats de l'évaluation seront ensuite utilisés par TC et les collaborateurs intéressés pour formuler des recommandations, par exemple, des outils et des stratégies d'atténuation qui pourraient être appliqués aux mouvements actuels des navires et aux projets futurs et activités maritimes connexes afin de diminuer les répercussions possibles des activités liées aux navires. La formulation des recommandations ne fait pas partie de l'énoncé des travaux.

Ce projet soutiendra également la conception d'un cadre nationale commun pour l'évaluation des effets cumulatifs des activités liées aux navires (voir la section 5, Documents de référence).

Le contrat sera réalisé de manière collaborative, selon les besoins, afin de garantir la contribution des Premières Nations, des scientifiques, des organisations non gouvernementales (ONG), de l'industrie et des organismes de réglementation gouvernementaux.

La collecte de données brutes (c'est-à-dire le travail sur le terrain) n'est pas incluse dans l'énoncé des travaux.

### **3.0 CONTEXTE**

TC élabore et applique des politiques et des règlements pour faire progresser la sécurité et la sûreté du réseau de transport maritime du Canada. TC favorise un réseau efficace et durable qui protège le milieu marin et contribue au développement économique.

En novembre 2016, le gouvernement du Canada a annoncé le Plan national de protection des océans (PPO) au montant de 1,5 milliard de dollars ayant pour objectif d'améliorer la sécurité maritime et la navigation responsable, de protéger le milieu marin canadien et d'offrir de nouvelles possibilités pour les Canadiens.

Dans le cadre de ce plan, le gouvernement du Canada est résolu à conserver et à restaurer les écosystèmes marins côtiers qui sont vulnérables à l'augmentation du trafic maritime, tout en réduisant l'incidence du trafic maritime quotidien. De nombreuses réserves ont été exprimées concernant l'augmentation du transport maritime et les répercussions d'autres activités marines (un secteur d'activité qui peut être une source majeure de conséquences anthropiques) sur les écosystèmes côtiers et marins ainsi que sur les communautés et les modes de vie côtiers et autochtones.

Par l'intermédiaire du PPO, TC évalue les conséquences cumulatives des activités liées aux navires dans la région de la baie Placentia. Pour les besoins de ces travaux, le transport maritime comprend la navigation commerciale, les traversiers, les croisières, la pêche (mais pas l'activité de pêche elle-même) et les embarcations de plaisance naviguant dans les eaux relevant de la compétence canadienne, lorsque les données sont disponibles et accessibles. Les résultats des évaluations menées en collaboration avec les Premières Nations, les intervenants du secteur maritime, l'industrie, les universitaires, les ONG et les collectivités côtières serviront à formuler des recommandations relatives aux mouvements actuels et futurs des navires.

#### 4.0 TERMINOLOGIE

L'ébauche du cadre national pour l'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime contient d'autres termes pertinents (voir l'appendice B).

**Activités** : Action qui peut entraîner un ou plusieurs facteurs de stress sur l'écosystème en cours d'évaluation.

**Facteurs de stress** : Tout élément physique, chimique ou biologique qui, à un niveau d'intensité donné, est susceptible de modifier un écosystème ou l'une de ses composantes.

**Éléments importants** : Caractéristiques environnementales qui peuvent subir les effets d'une activité dont le promoteur, les organismes gouvernementaux, les peuples autochtones ou le public ont estimé qu'elle était préoccupante. La valeur d'une composante ne concerne pas uniquement son rôle dans l'écosystème, mais aussi la valeur qu'on lui accorde. Par exemple, on peut lui accorder une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique.

**Transport maritime** : Comprend la navigation commerciale, les traversiers, les croisières, la pêche (mais pas l'activité de pêche elle-même) et les embarcations de plaisance naviguant dans les eaux relevant de la compétence canadienne, lorsque les données sont disponibles et accessibles.

**Séquences des effets** : Relations de cause à effet entre les activités associées au transport maritime et leur incidence, en raison des facteurs de stress, sur les éléments importants de l'environnement.

**Effets** : Changements, positifs ou négatifs, directs ou indirects, à court ou à long terme, localisés ou à grande échelle, sur l'environnement ou sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques.

#### 5.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

TC fournira au besoin à l'entrepreneur des exemplaires de documents généraux et d'études pour faciliter la réalisation de cette analyse, y compris sans s'y limiter, les suivants :

Appendice A : Rapport « Examen des concepts et des cadres internationaux de gestion des effets cumulatifs » (2017)

Appendice B : Ébauche du cadre national pour l'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime

Appendice C : Rapport d'examen des méthodes d'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime d'ESSA Technologies

Appendice D : Ébauche de liste des activités maritimes potentiellement préoccupantes, des facteurs de stress, des éléments importants et des autres questions soulevées lors des discussions en cours sur la portée concernant la baie Placentia

Les documents d'intérêt publiés précédemment sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

- Avis scientifique sur les séquences des effets sur le transport maritime 2014 (effectué par le ministère des Pêches et des Océans) [http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/saras/2014/2014\\_059-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/saras/2014/2014_059-fra.html)  
Document de recherche du Secrétariat canadien de conseil scientifique sur les modèles conceptuels de séquences des effets pour la navigation maritime commerciale au Canada [https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ResDocs-DocRech/2020/2020\\_077-fra.html](https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ResDocs-DocRech/2020/2020_077-fra.html)

Les documents à fournir à l'entrepreneur après l'attribution du contrat sont les suivants :

- Les rapports et les informations issus des ateliers, des séances de mobilisation et des premières séances d'établissement de la portée concernant les effets cumulatifs des activités liées aux navires qui sont tenues virtuellement.

## 6.0 DESCRIPTION DES EXIGENCES

*Remarque : Selon la portée de l'évaluation et le type et la disponibilité des sources de données, il est possible qu'une combinaison de méthodologies soit nécessaire. Il est entendu que le terme « méthodologie » peut également signifier un ensemble ou une combinaison de méthodologies appropriées dès ce point de l'énoncé des travaux.*

L'entrepreneur doit participer aux séances d'établissement de la portée et assister à tout atelier ou séance de mobilisation visant à mettre au point la portée du projet. L'entrepreneur doit aussi participer aux ateliers de travail et aux discussions avec les Premières Nations, les intervenants maritimes et les collectivités côtières afin de bien intégrer l'apport de chacun. Une fois la portée de l'évaluation établie, l'entrepreneur doit élaborer ou sélectionner une méthodologie pour analyser les effets cumulatifs des activités liées aux navires. Dans un premier temps, la méthodologie proposée sera présentée à divers collaborateurs et parties intéressées pour qu'ils puissent l'étudier et la commenter. À l'aide de la méthodologie convenue, l'entrepreneur évaluera les effets cumulatifs des activités liées aux navires sur les éléments importants désignés par les Premières Nations et les divers intervenants maritimes pour la région de la baie Placentia.

À la suite de l'évaluation, l'entrepreneur doit produire un rapport résumant la méthodologie utilisée, l'analyse effectuée, ainsi que les résultats et les conclusions. Les résultats et les conclusions seront présentés aux collaborateurs et aux parties intéressées.

Le rapport final constituera le fondement des recommandations relatives aux mouvements actuels et futurs des navires. La formulation de recommandations n'est pas visée par le présent contrat.

## 6.1 PORTÉE

Le travail consistera à :

- lancer le projet, planifier le travail et tenir des réunions d'avancement;
- participer aux ateliers/webinaires de travail;
- mettre au point la portée des effets cumulatifs à évaluer avec TC et ses collaborateurs;
- élaborer ou sélectionner une ou plusieurs méthodes d'évaluation des effets cumulatifs – voir la note ci-dessus;
- cibler et fusionner les sources de données pertinentes;
- analyser et résumer les données en utilisant la méthodologie choisie;
- tirer des conclusions en se fondant sur les résultats.

La portée de l'évaluation des effets cumulatifs est encore en cours de détermination et le soumissionnaire retenu participera aux discussions visant à mettre au point la portée (c'est-à-dire les activités préoccupantes et les facteurs de stress associés aux navires, les éléments importants, les limites spatiales et temporelles, etc.). Une liste des activités liées aux navires susceptibles de susciter des préoccupations, des facteurs de stress, des éléments importants et d'autres questions soulevées figure à

l'annexe D. Il s'agit d'un résumé des discussions en cours avec les communautés autochtones, les autorités de réglementation, les scientifiques, l'industrie et les ONG. Il est important de noter que cette liste est susceptible de changer et que les informations présentées ne sont pas énumérées dans un ordre particulier et qu'aucune des questions n'a été classée par ordre de priorité. Des résumés de ces discussions (c'est-à-dire les rapports des ateliers) seront fournis à l'entrepreneur au moment de l'attribution du contrat.

Une fois la portée de l'évaluation déterminée, l'entrepreneur doit fournir une évaluation intégrée des effets cumulatifs des activités liées aux navires sur les écosystèmes de la région de la baie Placentia.

Cette étude favorisera une évolution vers une manière plus proactive et holistique d'évaluer les écosystèmes marins. En fonction du niveau d'intérêt, la collaboration avec les communautés des Premières Nations et l'intégration des connaissances autochtones sont une exigence lorsque de telles connaissances existent et peuvent être transmises. La compréhension des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations est une condition préalable à la réalisation des travaux. L'entrepreneur doit intégrer les discussions et les conclusions des ateliers et des autres séances et réunions de mobilisation avec les représentants des Premières Nations et les autres intervenants tout au long du processus d'évaluation, y compris l'élaboration de la méthode d'évaluation.

## **6.2 TÂCHES ET SERVICES DÉTAILLÉS**

L'entrepreneur doit accomplir les tâches et activités suivantes :

### **6.2.1 Lancement du projet, planification du travail et réunions d'avancement**

Une réunion virtuelle aura lieu dans les deux (2) semaines suivant la date d'attribution du contrat. L'objectif de la réunion consiste, au moins, à présenter l'équipe de l'entrepreneur et à discuter du plan de travail et de l'approche proposée, de l'affectation des ressources et du calendrier de l'entrepreneur. L'échéancier de remise du premier rapport d'étape sera déterminé durant la réunion de lancement. L'entrepreneur doit soumettre un plan de travail préliminaire aux fins d'approbation par le chargé de projet après la réunion de lancement, et au moins deux semaines avant l'atelier régional d'établissement de la portée (voir ci-dessous).

De plus, l'entrepreneur doit prévoir des réunions/téléconférences virtuelles mensuelles avec le chargé de projet pour faire le point sur le projet ou fournir les résultats préliminaires. Cela peut comprendre :

- un résumé des dernières activités réalisées;
- ce qui est terminé et ce qui était prévu, mais qui n'a pas été réalisé;
- ce qui est prévu jusqu'à la prochaine réunion.

Les questions, les problèmes et les avertissements devront être signalés au chargé de projet à mesure qu'ils surviennent. Des discussions et des conversations informelles sont susceptibles de se dérouler entre les réunions mensuelles, au fur et à mesure que les questions et les informations se présentent.

### **6.2.2 Participation aux ateliers/webinaires de travail**

Il est prévu que l'entrepreneur participe à divers ateliers avec des collaborateurs et des parties intéressées comme condition préalable à la mise au point de la portée de l'évaluation des effets cumulatifs et à l'élaboration / la sélection de la méthodologie d'évaluation. L'entrepreneur doit se baser sur les discussions et conclusions de ces ateliers et ces séances pour l'élaboration de l'évaluation.

Un atelier virtuel se tiendra au printemps 2021 (mai ou juin 2021) et définira la portée de l'évaluation (c'est-à-dire les activités liées aux navires et les facteurs de stress préoccupants, les éléments importants, les limites spatiales et temporelles et les objectifs de gestion dans la mesure du possible). Cet atelier s'appuiera sur les discussions déjà en cours dans la région; comme susmentionné, l'entrepreneur recevra des résumés des discussions initiales sur la portée du projet actuellement en

cours. La portée de l'évaluation sera confirmée par TC et les parties intéressées après l'atelier du printemps 2021.

Lors d'un atelier virtuel qui aura lieu à l'automne 2021, l'entrepreneur présentera la méthode d'évaluation proposée aux fins d'examen et d'approbation par TC et les collaborateurs du projet. L'entrepreneur doit remettre à TC la méthode d'évaluation proposée par l'intermédiaire d'un rapport d'ici le 30 septembre 2021 afin que les participants puissent examiner les documents avant de participer aux discussions.

Entre l'automne 2021 et le début de l'hiver 2023, l'entrepreneur regroupera les données et entreprendra l'analyse visant à évaluer les effets cumulatifs des activités liées aux navires dans la baie Placentia. Il est à noter que des ajustements et des modifications de la méthodologie pourraient être nécessaires en fonction de la disponibilité des informations et des données, et de toute discussion ultérieure. Toute modification de la méthodologie devra être discutée avec le chargé de projet et les collaborateurs du projet; des réunions virtuelles supplémentaires pourront être organisées pour traiter d'éventuels changements.

Dans un atelier prévu à l'hiver 2023, l'entrepreneur doit présenter les constatations préliminaires de l'évaluation à des fins de discussion avant de produire le rapport final. L'entrepreneur doit remettre à TC le rapport préliminaire trois (3) semaines avant l'atelier afin que les participants puissent examiner les documents avant de participer aux discussions. TC est responsable de l'organisation des ateliers (notamment la logistique, l'animation des discussions et les comptes rendus).

L'entrepreneur doit soumettre le rapport final et les produits livrables à TC au plus tard le 30 juin 2023. **Le rapport définitif doit être remis en anglais, et Transports Canada se chargera de le faire traduire. Les chiffres et les diagrammes présentés dans le rapport doivent également être dans un format modifiable en vue de la traduction.**

*Remarque : On ignore pour l'instant quand les ateliers en personne pourront reprendre conformément aux recommandations en matière de santé publique concernant la pandémie mondiale actuelle de COVID-19. Au moment de la rédaction du présent document, les ateliers sont envisagés uniquement dans l'environnement virtuel. Il n'y a actuellement aucun déplacement prévu au cours des 12 premiers mois du contrat. Il est possible que l'entrepreneur soit obligé de se rendre à Terre-Neuve-et-Labrador (probablement à St. John's) pour l'atelier de l'hiver 2023. L'emplacement exact et le nombre de participants aux ateliers seront fixés à une date ultérieure.*

*Si des déplacements sont nécessaires, l'entrepreneur sera payé pour ses frais de déplacement et de subsistance autorisés raisonnablement engagés dans l'exécution, la livraison ou à la fourniture des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux Appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés », jusqu'à un prix plafond de 5 000 \$. Les droits de douane et les taxes applicables sont compris.*

*Le gouvernement du Canada n'acceptera aucune dépense de voyage et de subsistance engagée par l'entrepreneur à cause d'un déménagement des ressources nécessaires pour respecter les modalités du présent contrat.*

*Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.*

*Les frais de déplacement et de subsistance autorisés seront remboursés sur présentation d'un état détaillé des frais accompagné des reçus appropriés. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.*

### **6.2.3 Évaluation des effets cumulatifs**

#### **6.2.3.1 Mettre au point la portée de l'évaluation des effets cumulatifs avec TC et ses collaborateurs**

La portée de l'analyse sera déterminée en collaboration avec les parties intéressées lors d'un atelier qui aura lieu au printemps 2021, et portera sur les éléments suivants :

- la détermination des principales activités liées au transport maritime et des facteurs de stress;
- la détermination des éléments importants ou des domaines d'étude prioritaires;
- la sélection de limites spatiales et temporelles appropriées au sein du site cible;
- la détermination des liens entre les facteurs de stress relevés pour les activités marines et les éléments importants sélectionnés.

#### *6.2.3.2 Élaborer une ou plusieurs méthodes d'évaluation des effets cumulatifs*

Cette évaluation doit comprendre, au minimum, une caractérisation de la distribution spatiale des éléments importants et une analyse intégrée de l'incidence des multiples facteurs de stress liés aux navires sur les éléments importants relevés.

La méthode d'évaluation doit pouvoir :

- utiliser différents types de données, notamment les données géo-spatiales et tabulaires (non géo-référencées);
- recourir à des limites spatiales et temporelles variables pour tenir compte de la disponibilité des données selon les besoins;
- intégrer les connaissances autochtones et traditionnelles lorsque c'est possible;
- caractériser les sources de multiples facteurs de stress environnementaux;
- évaluer de manière intégrée les effets des activités liées aux navires sur divers éléments importants (relevés lors des ateliers de travail), notamment les composantes biologiques, environnementales, culturelles et socioéconomiques. La méthode doit également pouvoir inclure les conséquences positives potentielles des activités liées aux navires.

TC ne dispose pas d'une base de données complète de facteurs de stress et d'éléments importants liés à au transport maritime. Toutefois, TC fournira les données dont il dispose et appuiera l'entrepreneur dans ses recherches. TC pourra fournir les coordonnées des entités qui pourraient avoir des données et des informations à fournir.

#### *6.2.3.3 Cibler et fusionner les sources de données pertinentes*

- La collecte et le regroupement de données sur les activités liées aux navires à l'échelle régionale, les données environnementales, culturelles et traditionnelles, seront effectués en collaboration avec les divers intervenants.
- Les données recueillies pour effectuer l'analyse doivent être fusionnées et conservées dans une base de données qui sera éventuellement utilisée pour l'échange d'information sur la baie Placentia avec les divers intervenants.
- Les résultats ou produits dérivés de l'analyse des données (c'est-à-dire les données de sortie) seront livrés à TC.
- Les données de sortie doivent être fournies dans un format de système d'information géographique (SIG) commun qui sera déterminé ultérieurement d'un commun accord.

#### Considérations relatives aux données

Cette évaluation devrait s'appuyer principalement sur des sources de données accessibles au public. Lorsqu'une source de données non accessible au public est relevée et nécessaire pour entreprendre l'analyse, les informations sur la manière d'obtenir et d'utiliser ces données seront discutées au cas par cas. Il est possible que des ententes de confidentialité soient nécessaires pour utiliser certains types de données. TC sera en mesure de fournir des données du système d'identification automatique des navires remontant à 2015.

#### 6.2.3.4 Analyser et résumer les données et tirer des conclusions en se fondant sur les résultats

L'analyse des données suivra la méthodologie d'évaluation convenue.

Une discussion doit avoir lieu avec l'entrepreneur pour échanger sur la meilleure façon de communiquer au public les résultats de l'analyse, les résumés et les conclusions de l'évaluation.

#### 6.2.5 Ébauche de rapport

L'entrepreneur doit préparer une ébauche du rapport comprenant les constatations préliminaires. Celui-ci doit être remis à TC pour questions et commentaires trois (3) semaines avant l'atelier de l'hiver 2023.

#### 6.2.6 Rapport final

L'entrepreneur doit intégrer les commentaires reçus lors de l'atelier sur le rapport d'évaluation préliminaire et fournir un rapport final **en anglais** avant le 30 juin 2023. Les chiffres et les diagrammes présentés dans le rapport doivent également être dans un format modifiable en vue de la traduction par TC. **Autres** exigences en matière d'accessibilité seront **peut-être** examinées au moment de la remise du rapport final.

### 6.3 CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES ET CRITÈRES D'ACCEPTATION

6.3 N° DE CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES ET DE CRITÈRES D'ACCEPTATION	Description ou « produit livrable »	Date d'échéance ou « date de livraison »
1	Lancement et préparation du calendrier et du plan de travail.	Deux (2) semaines après l'attribution du contrat
2	Communication du plan de travail à TC en mai 2021.	Mai 2021
3	Mise au point de la portée de l'évaluation des effets cumulatifs des activités liées aux navires.	Juin 2021
4	Ébauche de la proposition de la méthodologie d'évaluation.	Septembre 2021
5	Présentation de la méthodologie d'évaluation proposée.	Novembre 2021
6	Rapport sommaire et présentation des constatations préliminaires aux fins de commentaires lors d'un atelier	Janvier 2023
7	Remise du rapport final <b>en anglais</b> en format MS Word et PDF.  <b>Les chiffres et les diagrammes présentés dans le rapport doivent également être dans un format modifiable en vue de la traduction.</b>	Au plus tard le 30 juin 2023
8	Livraison des données de sortie dérivées et de l'analyse des données. Les données doivent être fournies dans un format de SIG commun.	Au plus tard le 30 juin 2023

Des ateliers virtuels seront organisés à différents intervalles au cours des travaux.

## **7.0 Sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. L'entrepreneur n'aura pas accès aux informations protégées ou classifiées et sera escorté à tout moment s'il doit accéder aux locaux de TC.

## **8.0 Propriété intellectuelle**

TC a déterminé que tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus dans le contrat subséquent appartiendront au Canada, pour les raisons suivantes, énoncées dans la Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État : l'objectif principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et de l'information pour la diffusion publique.

**ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT (Révisée le 22 avril 2021)**

L'entrepreneur sera payé un prix ferme pour le travail. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

**Méthode de paiement – Paiements d'étape**

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au tableau 1 ci-dessous, Calendrier des paiements d'étape, si tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada. Le soumissionnaire doit proposer le montant de chaque versement dans l'espace prévu à cet effet. Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, regrouper les étapes en moins d'étapes, à condition que les pourcentages de paiement et le nombre de produits livrables soient respectés.

**Tableau 1. Calendrier des paiements d'étape**

Étape n°	Description du produit livrable	Montant ferme
1	Lancement et élaboration du calendrier et du plan de travail.	_____ \$ (10 % du prix ferme)
2	Présentation du plan de travail à Transports Canada au plus tard en mai 2021.	_____ \$ (10 % du prix ferme)
3	Présentation de la méthodologie d'évaluation proposée au plus tard en novembre 2021.  Document décrivant la méthodologie d'évaluation qui sera présentée par webinaire aux partenaires et aux collaborateurs pour commentaires et approbation et un modèle de collecte et de gestion des données.	_____ \$ (20 % du prix ferme)
4	Présentation du rapport sommaire et des constatations préliminaires aux fins de commentaires lors d'un atelier.	_____ \$ (50 % du prix ferme)
5	Remise du rapport définitif en anglais aux fins de distribution.  Remarque : Les chiffres et les diagrammes présentés dans le rapport doivent également être fournis à Transports Canada dans un format modifiable en vue de la traduction.	_____ \$ (10 % du prix ferme)
<b>Coût estimatif total (Prix évalué total) (Somme des prix des étapes 1 à 5, taxes exclues)</b>		\$ _____ (Taxes applicables en sus)

## ANNEXE « C » - CRITÈRES D'ÉVALUATION (Révisée le 22 avril 2021)

Soumissionnaire : \_\_\_\_\_

### 1. Critères d'évaluation technique

La conformité des propositions sera évaluée selon les exigences obligatoires et cotées suivantes. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour appuyer leur conformité. Les soumissionnaires sont également conseillés de consulter la partie 3 de la section 1 de la soumission technique.

**Tableau 1 : Format exigé pour la démonstration de l'expérience**

Les expériences de travail ou de projet exécutées au cours des dix (10) dernières années et auxquelles le soumissionnaire a recours pour démontrer la conformité aux critères d'évaluation doivent être présentées suivant le modèle du présent tableau.

Si le soumissionnaire cite un projet, le projet et la période de travail de la ressource doivent avoir duré au moins (2) deux mois.

**Remarque : Pour les besoins de la C1 seulement, les expériences de travail ou de projet peut avoir été acquise en dehors de la période de 10 ans (c.-à-d., il n'y a pas de limite de temps pour l'expérience de travail ou l'achèvement de l'expérience de projet pour ce critère).**

- a. Le nom de l'organisation cliente
- b. La date, la durée du travail ou du projet en indiquant les années et les mois au cours desquelles la ressource proposée a participé
- c. Une description du projet, qui comporte sa portée et les résultats des travaux entrepris par la ressource proposée
- d. Une description des activités réalisées par la ressource proposée
- e. Une brève description de la ou des méthodologies utilisées
- f. Le nom, le titre et l'adresse de courriel d'une personne-ressource de l'organisation cliente qui peut valider les projets ou les expériences

Pour que l'expérience de travail soit prise en considération, le curriculum vitæ ne doit pas uniquement indiquer le titre du poste de la personne, mais doit démontrer que la personne possède l'expérience de travail requise en décrivant les responsabilités et le travail accompli alors qu'elle occupait le poste en question. Lorsque plusieurs tâches sont exécutées simultanément, les soumissionnaires doivent fournir le calendrier qui se rattache à chacune d'elle.

Les soumissionnaires sont aussi prévenus que les mois ou les années d'expérience indiqués pour un projet dont la période chevauche celle d'un autre projet donné en référence seront seulement comptés une fois. Par exemple, si le délai du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et que celui du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

## 2.0 Critères techniques obligatoires (O)

Les critères techniques obligatoires énumérés ci-dessous seront évalués selon un système simple de critères satisfaits/non satisfaits (c.-à-d. conforme/non conforme).

Chacun des critères techniques obligatoires doit être traité séparément. Les propositions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires seront jugées non recevables et ne feront l'objet d'aucun examen ultérieur.

Les propositions doivent démontrer une conformité à tous les critères techniques obligatoires et doivent fournir la documentation nécessaire à l'appui de la conformité.

No	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Satisfait/non satisfait
O1	<p><b>ÉQUIPE DU SOUMISSIONNAIRE</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une équipe d'au moins deux ressources qui effectueront les travaux, y compris le membre d'équipe qui sera le gestionnaire de projet/chef d'équipe pour ce projet.</p> <p>Pour chaque ressource proposée, le soumissionnaire doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un curriculum vitæ indiquant au minimum la formation de la ressource, son parcours professionnel chronologique, ses domaines d'expertise et son expérience pertinente;</li><li>- les rôles et responsabilités de la ressource dans le cadre du projet.</li></ul>		
O2	<p><b>QUALIFICATION DU GESTIONNAIRE DE PROJET OU DU CHEF D'ÉQUIPE</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le gestionnaire de projet ou le chef d'équipe possède les qualifications suivantes :</p> <p>A) Au moins un baccalauréat d'un établissement postsecondaire reconnu. Une copie du diplôme doit accompagner la soumission.</p> <p>B) Au moins dix (10) ans d'expérience en analyse et en recherche démontrée à l'aide du format énoncé au tableau 1 dans les deux (2) domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'évaluation des incidences anthropiques sur l'environnement</li><li>2. Les écosystèmes aquatiques</li></ol>		

No	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV	Satisfait/non satisfait
O3	<p><b>QUALIFICATIONS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les membres de l'équipe possèdent les qualifications suivantes :</p> <p>Au moins un baccalauréat, <b>ou qualification équivalente</b>, d'un établissement postsecondaire reconnu. Une copie du diplôme doit accompagner la soumission.</p> <p><b>Le soumissionnaire doit également démontrer qu'au moins un (1) membre supplémentaire de l'équipe, autre que le chef de projet/chef d'équipe</b>, possède au moins deux (2) ans d'expérience en analyse et en recherche démontrée à l'aide du format énoncé au tableau 1 dans les deux (2) domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'évaluation des incidences anthropiques sur l'environnement</li><li>2. Les écosystèmes aquatiques</li></ol> <p><b>Remarque : Les qualifications équivalentes doivent être approuvées avant la date de clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit démontrer que l'expérience des membres de l'équipe satisfait aux exigences énoncées aux exigences O2, O3, C1, C2 et C3.</b></p>		
O4	<p><b>EXPÉRIENCE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU SOUMISSIONNAIRE</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins quatre (4) projets multidisciplinaires de recherche environnementale dans les dix (10) ans précédant la date de clôture de la DP.</p> <p>On entend par « réalisé » que la recherche a été effectuée et compilée, que les données et les informations ont été analysées, que les résultats ont été obtenus et qu'un rapport a été préparé.</p> <p>Les projets et la contribution des membres de l'équipe proposés doivent être présentés en utilisant le format du tableau 1.</p>		

<b>No</b>	<b>Critères techniques obligatoires</b>	<b>Réponse du soumissionnaire/renvoi à la soumission ou au CV</b>	<b>Satisfait/non satisfait</b>
<b>O5</b>	<p><b>PLAN DE TRAVAIL</b></p> <p>Le soumissionnaire doit soumettre une ébauche du plan de travail démontrant comment il réalisera les tâches et les produits livrables du projet tel que décrit dans l'énoncé des travaux. Les renseignements suivants doivent être inclus :</p> <p>a) l'approche et la ou les méthodologies potentielles du soumissionnaire pour le projet;</p> <p>b) la structure de gestion du projet;</p> <p>c) les détails de la stratégie complète de contrôle de la qualité pour la recherche, l'analyse et la production de rapports.</p>		

### 3. Critères techniques cotés (C)

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées en fonction des exigences cotées suivantes.

Les soumissions n'ayant pas obtenu le total minimal de points indiqués pour chaque critère coté seront jugées non recevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

No	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/ renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requis	Note du soumissionnaire
C1	<p><b>EXPÉRIENCE DU CHEF D'ÉQUIPE OU DU GESTIONNAIRE DE PROJET</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le gestionnaire de projet ou le chef d'équipe proposé, désigné dans O2, possède de l'expérience, présentée dans le format du tableau 1, de l'exécution de recherches analytiques dans un (1) ou plusieurs des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) évaluation des effets cumulatifs,</li><li>b) caractérisation des sources de stress environnementaux multiples,</li><li>c) étude d'impact régionale intégrée sur les sociétés et les écosystèmes,</li><li>d) développement de bases de données à des fins d'analyse environnementale,</li><li>e) élaboration d'outils d'analyse, d'intégration et de visualisation,</li><li>f) recherche sur la biologie marine et/ou d'eau douce.</li></ul> <p><b>Échelle de cotation :</b> 0 à moins de 8 ans = 0 point 8 ans à moins de 10 ans = 12 points 10 ans à moins de 12 ans = 16 points 12 ans et plus = 20 points</p>		20	12	

No	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/ renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C2	<p><b>EXPÉRIENCE DE PROJET DU CHEF D'ÉQUIPE OU DU GESTIONNAIRE DE PROJET</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le gestionnaire de projet ou le chef d'équipe proposé, désigné dans O2, a réalisé dans les dix (10) ans précédant la date de clôture de la DP, soit exactement deux (2) projets présentés dans le format du tableau 1, dans un (1) ou plusieurs des domaines (de A à H) suivants :</p> <p>Chaque projet cité sera noté sur 40 points. Le pointage total maximum du critère est de 80 points.</p> <p><b><u>Échelle de cotation</u></b></p> <p>a. Expérience de l'évaluation des effets cumulatifs sur les milieux marins et/ou d'eau douce (conséquences de l'activité humaine sur l'environnement humain, biotique ou physique) : (0 ou 5 points)</p> <p>b. Expérience du développement de bases de données à des fins d'analyse environnementale : (0 ou 5 points)</p> <p>c. Expérience de travail avec les communautés autochtones et leurs savoirs : (0 ou 5 points)</p> <p>d. Expérience de la recherche multidisciplinaire (enjeux socioculturels, économiques ou environnementaux) : (0 ou 5 points)</p> <p>e. Expérience de l'approche concertée et collaborative : (0 ou 5 points)</p> <p>f. Expérience de l'élaboration d'outils d'analyse, d'intégration et de visualisation : (0 ou 5 points)</p> <p>g. Expérience de la production de rapports et de la présentation des résultats et conclusions : (0 ou 5 points)</p> <p><b>h.</b> Expérience liée au Terre-Neuve (0 ou 5 points)</p>		80	45	

No	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/ renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C3	<p><b>EXPÉRIENCE DE PROJET DE L'ÉQUIPE DU SOUMISSIONNAIRE (AUTRE QUE LE CHEF D'ÉQUIPE)</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les membres de l'équipe ont réalisé, dans les huit (8) ans précédant la période de clôture de la DP, avec une (1) ressource proposée autre que le gestionnaire de projet/chef d'équipe désigné dans O2, au moins (1) projet présenté dans le format du tableau 1 avec les caractéristiques suivantes :</p> <p>Chaque caractéristique et les points applicables énumérés ci-dessous (de A à E) pour le projet seront évalués.</p> <p><b><u>Échelle de cotation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Expérience de l'analyse de l'empreinte humaine dans les écosystèmes aquatiques (0 ou 5 points);</li> <li>b) Expérience de l'analyse des interactions entre plusieurs facteurs de stress (0 ou 5 points);</li> <li>c) Expérience de la conception ou de la mise en pratique de méthodologies d'évaluation (0 ou 5 points);</li> <li>d) Expérience de la collecte de données et du développement de bases de données (0 ou 5 points);</li> <li>e) Expérience de l'exploration et/ou de l'élaboration d'outils pour capturer et synthétiser la complexité des effets cumulatifs (0 ou 5 points).</li> </ul>		25	15	

No	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/ renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requise	Note du soumissionnaire
C4	<p><b>PLAN DE TRAVAIL</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description narrative de l'approche proposée sous la forme d'une ébauche de plan de travail.</p> <p>Chaque composante du plan de travail (de A à D) sera cotée en fonction du tableau 2.</p> <p>a) Approche proposée pour évaluer les effets cumulatifs des activités maritimes dans la baie Placentia par rapport à l'énoncé des travaux (jusqu'à 5 points maximum)</p> <p>b) Approche proposée pour réaliser les tâches et les résultats décrits aux sections 6.2 et 6.3 de l'énoncé des travaux, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'identification du personnel, l'attribution des responsabilités et le niveau d'effort (5 points maximum)</p> <p>c) Approche qui fait preuve d'assez de souplesse pour entreprendre des travaux dans un environnement collaboratif en cas de modifications possibles de la portée et qui possède une stratégie de contrôle de la qualité exhaustive en place pour surveiller la qualité de la recherche, de l'analyse et de la production de rapport (jusqu'à 5 points maximum)</p> <p>d) Approche ouverte qui favorise l'échange des données et des résultats, comme décrit dans l'énoncé des travaux (jusqu'à 5 points maximum)</p>		20	12	

No	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire/ renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note minimale requis	Note du soumissionnaire
<b>Tableau 2 – Échelle de cotation</b>					
0	Aucun renseignement donné.				
1	Les renseignements fournis témoignent d'une compréhension limitée des sous-critères et des objectifs du projet.				
2	Les renseignements fournis témoignent d'une certaine compréhension de quelques éléments des sous-critères et des objectifs du projet.				
3	Les renseignements fournis témoignent d'une compréhension de la plupart des éléments des sous-critères et des objectifs du projet.				
4	Les renseignements fournis démontrent clairement une compréhension de tous les éléments des sous-critères et des objectifs du projet.				
5	Les renseignements fournis démontrent une compréhension complète et approfondie de tous les éléments des sous-critères et des objectifs du projet.				

Nombre maximal de points	145		
Nombre minimal de points requis	<b>84</b>		
<b>Note du soumissionnaire (*)</b>		Satisfait : <input type="checkbox"/>	Non satisfait : <input type="checkbox"/>

(\*) Note technique totale : Cette valeur constitue la note de l'évaluation technique aux fins de l'évaluation de la soumission et du choix de l'entrepreneur.